

Accompagnement Solidaire à la Mobilité

Secteur Vallons-de-l'Erdre / Le Pin

Pour les personnes ayant des difficultés de déplacement

Bonnœuvre
02.40.97.65.74
02.40.97.07.57

Le Pin
02.40.97.02.03
02.40.97.08.29

Maumusson
02.40.97.60.11
02.40.97.02.40

Saint-Sulpice-des-Landes
06.45.14.04.88

Freigné
02.41.92.01.47
02.41.92.07.79

Saint-Mars-la-Jaille
09.64.15.19.33
02.40.97.05.56

Vritz
02.41.92.77.66
02.41.92.01.73

Suivez l'association sur les réseaux :
Accompagnement solidaire à la mobilité secteur vallons de l'Erdre/Le Pin

Vous avez du temps, une voiture et vous voulez rendre service ?

Devenez bénévole !

Pour qui ?

Pour toute personne du secteur n'ayant pas ou plus de moyen de transport pour faire des déplacements occasionnels indispensables aux nécessités de la vie courante, y compris les mineurs (il sera demandé une autorisation parentale).

Pour quelles destinations ?

Sur l'ensemble du secteur et les villes à proximité :

- Candé
- Ancenis
- Châteaubriant
- Nantes
- Angers
- Autres villes selon accord du bénévole

Pour quoi ?

- Rendez-vous médicaux* ou paramédicaux
- Démarches administratives
- Visites aux malades, aux proches **
- Courses (commerces de proximité)
- Déplacements pour assister à des obsèques
- Correspondance la plus proche avec un car, un train,...

*sauf trajets remboursables par l'assurance maladie

**en complément des solidarités familiales ou amicales

Comment fonctionne le service ?

1. Le Transport solidaire nécessite une adhésion préalable annuelle à l'association.
2. L'utilisateur téléphone au numéro du référent de sa commune figurant au recto.
3. Un chauffeur bénévole vient chercher l'utilisateur et le ramène à domicile.
4. L'utilisateur indemnise le chauffeur bénévole des frais de déplacement.

Combien ça coûte ?

À partir du 1er novembre 2026

Une adhésion annuelle de 5 € à laquelle s'ajoute :

- un tarif minimum de 4,50 € si la distance parcourue est inférieur à 10 km;
- un coût de 0,45 € du kilomètre pour une distance supérieure à 10 km;
- les éventuels frais de péages et de stationnement.

Réalisé par les services de la mairie - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique